



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 21 février 2012 à 19 heures.

L'an deux mille douze le 21 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 14 février, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS, Maire de BLAYE.

Etaient présents :

Monsieur BALDÈS, Maire,
M. RIMARK, Mme BAUDÈRE, M. CARREAU, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme LE TORRIELLE, Adjoints, Mmes NEBOIT, FLORENTIN, Ms. GRELLIER, LAMARCHE, VERDIER, Mmes DELMAS SAINT-HILAIRE, DUBOURG, M. RENAUD, M. GÉDON, Mme CASTETS, Ms. LIMINIANA, LACOSTE, GARAUDY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusées et représentées par pouvoir :

Madame SARRAUTE	à	Madame DELMAS SAINT-HILAIRE
Monsieur CUARTERO	à	Monsieur RIMARK
Madame BERTET	à	Madame MERCHADOU
Monsieur ELIAS	à	Monsieur GEDON
Madame BERGEON	à	Monsieur LIMINIANA

Etait absent : M GRENIER

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELMAS SAINT-HILAIRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 13 décembre 2011.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

V. LIMINIANA aura une question orale au sujet de la piste cyclable

J. LARMARCHE aura une déclaration.

A. GEDON aura une question orale.

Arrivée de M. GRELLIER



Objet: Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Année 2011

- 11.205 - avenant au bail de location de locaux administratifs sis 25 cours de la République à Blaye.
- 11.206 - passation d'un marché public pour l'impression de supports de communication : le magazine municipal et la lettre infos.
- 11.207 - mise à disposition d'équipements sportifs et locaux municipaux, au profit du Stade Blayais Omnisports.
- 11.208 - passation d'un marché public pour la réfection de la toiture en bas de pente et chéneaux du Centre Technique Municipal.
- 11.209 - passation d'un marché public pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.
- 11.210 - passation d'un marché public pour la fourniture, pose et équilibrage de pneumatiques pour véhicules.
- 11.211 - passation d'un marché public pour l'acquisition de produits phytosanitaires.
- 11.212 - passation d'un marché public pour l'acquisition de signalisation verticale.
- 11.213 - passation d'un marché public pour la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les agents du Centre Technique Municipal.
- 11.214 - passation d'un marché public pour la fourniture de vêtements de travail pour les agents du Centre Technique Municipal.
- 11.215 - mise à disposition d'un local au profit de la directrice de l'école Vallaeys dans le cadre de l'organisation du marché de Noël.
- 11.216 - mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association « Rando Pédestre du Blayais ».
- 11.217 - mise à disposition de la Chapelle et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association "Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye".
- 11.218 - passation d'un marché public pour la fourniture de produits d'entretien.
- 11.219 - mise à disposition de la salle Liverneuf et de la salle 13 de l'ancien Tribunal au profit de l'Unité d'éducation routière.
- 11.220 - mise à disposition des salles 3 et 6 de l'ancien Tribunal au profit de l'association des commerçants de Blaye.
- 11.221 - mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association "Bastion des Gastronomes et Philosophes Blayais".
- 11.222 - mise à disposition de la salle 1 de la Maison des Sociétés au profit de l'association "Vie libre".
- 11.223 - mise à disposition de la salle 4 de la Maison des Sociétés au profit de l'association "A.C.S.A.I.E."
- 11.224 - mise à disposition des salles 1 et 4 de la Maison des Sociétés au profit de l'association "Oxygène"
- 11.225 - mise à disposition de la salle 4 de la Maison des Sociétés et de la salle de la Poudrière au profit de l'association "Théâtre des Grôles"
- 11.227 - mise à disposition de la salle 1 de la Maison des Sociétés au profit de l'association "Alcooliques anonymes".
- 11.228 - mise à disposition de la salle du Conseil municipal et la salle Liverneuf au profit de l'Etablissement du Sang Aquitaine – Limousin.
- 11.229 - mise à disposition de la salle 4 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Philatélie.
- 11.230 - mise à disposition des salles 4, 6 et 13 de l'ancien Tribunal au profit de l'UTL.
- 11.231 - mise à disposition de la salle 5 de l'ancien Tribunal au profit du syndicat CGT.
- 11.232 - mise à disposition de la salle 8 de l'ancien Tribunal au profit du syndicat CFDT.
- 11.233 - mise à disposition des salles 1 et 2 de l'ancien Tribunal au profit de la FCPE des collèges et lycées.
- 11.234 - mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de la Section locale du Parti Socialiste.
- 11.235 - mise à disposition du gymnase Robert Paul, au profit du club de basket "Les Fils de Roland".
- 11.236 - mise à disposition du gymnase Robert Paul et de la salle de gymnastique au profit de la Section gymnastique de l'Amicale Laïque de Blaye.
- 11.237 - mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de karaté.
- 11.238 - mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de Gymnastique volontaire.
- 11.239 - passation d'un marché public pour les travaux de sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable.
- 11.240 - passation d'un marché public de prestation de service pour l'installation d'un système intrusion au cinéma Le Monteil.
- 11.241 - convention d'occupation d'un bureau au profit de "l'Ensemble vocal Sagittarius".

11.242 - convention d'occupation d'un bureau, au profit de l'association "La Valériane".

11.243 - nomination d'un avocat dans le cadre d'un contentieux pénal avec dépôt de plainte pour diffamation.

J.LAMARCHE : cette décision m'inquiète et je me questionne sur la liberté d'expression n'est ce pas une action dans le prolongement de l'idée que vous aviez eu de supprimer la question orale ? Est-ce que la nomination de l'avocate vaut aussi pour une sainte colère avec majoration de décibels et de violents reproches ? Si oui je veux en bénéficier.

V.LIMINIANA : nous souhaiterions en savoir un peu plus, est-il question de censurer la presse ?

G.LACOSTE : pourquoi un avocat de Toulouse ?

M. le Maire : c'est une avocate qui travaille avec nous depuis le début et elle est spécialisée dans le droit public et elle est tout à fait compétente pour ce dossier.

Voici donc des précisions sur cette affaire :

Sur la place publique, au travers du site internet du journal Sud Ouest, masqués derrière leur pseudonyme, quelques personnes désinforment, mentent, calomnient, insultent, diffament.

Ce sont les nouveaux corbeaux des temps modernes.

Je tiens à dénoncer, ce soir, le caractère de ces pratiques relevant de la plus pure lâcheté.

Ligne après ligne, propos après propos, je ressens, nous ressentons la haine, la vengeance, le règlement de compte, le sectarisme politicien.

Ces écrits sont profondément blessants pour les élus et fonctionnaires concernés.

Ils entachent notre **honneur** et celui de nos familles.

Cela doit cesser.

Ces lâches opposants ont choisi d'assouvir secrètement leurs pulsions fielleuses derrière leur écran.

Ces opposants doivent assumer au grand jour leurs écrits en déclinant leur identité ou bien arrêter s'ils n'en sont pas capables.

J'ai toujours porté les valeurs d'une République solidaire, les valeurs de la France des Lumières où l'échange politique repose avant tout sur une volonté respectueuse et partagée d'avancer sur la voie du progrès pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

Cette France où les mots Liberté, Egalité, Fraternité renvoient aux mots respect, courtoisie, honnêteté mais aussi à ceux de sincérité, don de soi, engagement profond.

Ces opposants sont dans une forme de délinquance intellectuelle au regard de la grandeur de nos valeurs républicaines.

Oui, ce soir, c'est la semonce d'un Maire qui doit supporter depuis mars 2011 des écrits anonymes, injurieux et diffamatoires.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé avec notre Adjoint Xavier Loriaud de porter **plainte contre X** avec constitution de partie civile.

Une procédure judiciaire sur le fond est engagée depuis décembre dernier.

D'autres pourraient suivre si ces comportements persistaient envers des élus ou des fonctionnaires.

La force des valeurs humaines l'emportera sur la déviance politicienne de quelques uns.

Je m'y emploierai avec **une détermination sans faille** quels que soient les efforts que j'aurai à y consacrer et cela sans relâcher notre investissement au service des Blayais.

Merci.

V.LIMINIANA : on n'en saura pas davantage ? C'est le café du commerce sur le site dans la rubrique des commentaires. Est-ce vous ou l'entité en tant que maire qui est attaquée ?

M. Le Maire : c'est le maire et l'adjoint. Mais si je n'étais pas maire cela ne se produirait pas. X. LORIAUD et moi-même avons versé une caution sur nos fonds propres de 800 € chacun.

Et pour l'instant la procédure suit son cours, l'objectif étant d'arriver à l'adresse IP pour connaître l'identité de la personne.

V. LIMINIANA : le journal est-il responsable aussi ?

M. Le Maire : je ne sais pas, laissons faire la justice.

P. MERCHADOU : je tiens à préciser que moi-même, je suis également, sujette à des attaques depuis peu sur ce même site. Cela reflète d'un esprit de médiocrité.

11.244 - mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys, au profit du club de Jiu-Jitsu Brésilien.

11.245 - mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys, au profit de la Gendarmerie de Blaye.

11.246 - mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys, au profit du Centre de secours de Blaye.

11.247 - mise à disposition d'équipements sportifs, au profit du Collège Jeanne d'Arc.

11.248 - passation d'un marché public pour la réalisation des travaux d'assainissement 2011 – quartier de la Croisette.

11.249 - contrat de prêt de 250 000 € budget M14- avec la C.D.C

11.250 - contrat de prêt de 70 000 € budget annexe Assainissement - avec la C.D.C.

G.LACOSTE : je note que l'on revient à 15 ans, mais par contre les conditions de prêt m'inquiètent.

En effet, le taux d'intérêt EURIBOR, c'est un taux que l'on ne maîtrise pas. Ce taux est valable pour des emprunts de courte durée. On prend de gros risques, car on ne sait pas ce qui peut se passer en 15 ans.

F. RIMARK :

1/ Les éléments clés de l'audit de la dette de la ville :

- 96% de l'encours est composé d'emprunts à taux fixe
 - Avantage : forte stabilité et lisibilité des charges financières futures,
 - positionnement sur un risque global faible (1 A sur la Charte de bonne conduite de Gissler)
- Inconvénient : la proportion de taux variable est insuffisante ce qui rigidifie la gestion de la dette et peut priver la collectivité du bénéfice d'une baisse des taux

2/ Les actions qui peuvent être menées

- Apporter de la souplesse au sein de la dette en privilégiant une indexation à taux variable et profiter des niveaux encore attractifs des taux euribor
- Il est recommandé de maintenir une part minimale de taux variable dans la dette afin d'apporter de la souplesse

3/ Recommandation : c'est le bon moment de regarder du côté des prêts à taux variable

- Le niveau des emprunts à taux fixe va grimper dans le sillage des rendements des obligations d'Etat
- A l'inverse, les taux de la BCE qui servent de référence pour la fixation des crédits à taux variables vont rester eux très bas
- On va donc retrouver un vrai écart entre taux fixe et taux variable (plus d'un point), ce qui rend cette solution intéressante pour la collectivité
- Enfin dans la mesure où la dette de la ville n'est positionnée que faiblement sur de la dette à taux variable, la sensibilité des frais financiers à partir de simulations de hausse et de baisse de l'euribor (translation de + ou - 1%, voire +3% de la courbe Euro) est limitée.

G.LACOSTE : cela me surprend, j'ai fait beaucoup de prêt à taux fixe, l'époque bien sûr n'était pas la même, les conditions étaient bonnes. Sur du long terme c'est risqué.

V. LIMINIANA : l'emprunt a été contracté à quelle date ?

F. RIMARK : il l'a été en décembre, il sera mobilisé au mois de mars.

- 11.251 - passation d'un contrat de maintenance et d'assistance pour le logiciel Carte +.
- 11.252 - passation d'un marché public pour la maintenance et l'entretien du parc informatique.

G. GARAUDY : il y avait –il des candidats locaux ?

M. Le Maire : Oui, et 3 entreprises ont répondu, mais la localisation n'est pas un critère de sélection, la qualité et le prix oui.

G.LACOSTE : je pense qu'à prestation presque égale, il faut favoriser le local.

X.LORIAUD : mais M. LACOSTE, c'est un délit de favoritisme.

M. le Maire : pour de plus amples informations, je vous conseille de vous rapprocher des services pour consulter les marchés.

G.LACOSTE : je maintiens, à qualité a peu près égale il faut favoriser le local.

- 11.253 - passation d'un marché public pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance de 10 mobiliers urbains de 2 m² avec une face réservée à la Ville et une face publicitaire, non électriques.

V. LIMINIANA : est-ce de nouveaux emplacements ?

M. Le Maire : oui mais ils ne sont pas tous encore définis. L'ancien prestataire nous faisait payer un service, avec celui-ci nous bénéficions d'une face, il nous verse une redevance annuelle et en plus nous bénéficions d'une ou deux campagnes d'affichage sur la CUB.

G. GARAUDY : c'est normal, il y a eu une évolution, cela n'existait pas avant.

M. le Maire : je pourrais peut être vous prouver le contraire, l'ancien contrat n'est pas si vieux que cela.

- 11.254 - mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'Amicale Laïque de Blaye.
- 11.255 - mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'Antenne de Blaye du Secours Populaire.
- 11.256 - mise à disposition d'un local municipal au profit de l'association "Blaye Nautique".
- 11.257 - mise à disposition de bâtiment municipal au profit de l'Inspection de l'Education Nationale.
- 11.258 - mise à disposition de locaux municipaux au profit de la Section locale du Parti Socialiste.
- 11.259 - mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'association "Les cœurs joyeux".
- 11.260 - mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'association « Blaye Accueil ».
- 11.261 - mise à disposition d'une salle municipale au profit du Comité des œuvres sociales du canton de Blaye.
- 11.262 - mise à disposition d'équipements sportifs, au profit de l'IME les Tilleuls.

Année 2012

- 12.001 - collecte et au recyclage de consommables usagés avec la Société CONIBI.
- 12.002 - mise à disposition de la salle 4 du Couvent des Minimes au profit de l'Université du temps libre.
- 12.003 - aliénation d'un bien mobilier.
- 12.004 - mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de l'ADAPEI.
- 12.005 - mise à disposition d'un bureau au 1^{er} étage du Couvent des Minimes au profit du Collectif GASPARD.
- 12.006 - mise à disposition d'un local sis 9, avenue du 144^{ème} RI dans la Citadelle au profit de la société DUBREUIL.
- 12.007 - mise à disposition d'un local sis 10, avenue du 144^{ème} RI dans la Citadelle au profit de M. ALLARD.
- 12.008 - mise à disposition d'un local sis 1, rue du Couvent des Minimes dans la Citadelle au profit de Mme CLOUZIE.
- 12.009 - mise à disposition d'un local sis 4, rue du Couvent des Minimes dans la Citadelle au profit de Mme LONG.
- 12.010 - mise à disposition d'un local sis 6, rue du Couvent des Minimes dans la Citadelle au profit de la SARL SOBOGA.

12.011 - mise à disposition de la salle de la Poudrière dans la Citadelle au profit de l'association "les Electrons libres".

12.012 - mise à disposition du gymnase Robert Paul et son annexe au profit de l'association "Jeunes sapeurs pompiers de Blaye ».

12.013 - mise à disposition de la Chapelle et du Narthex au Couvent des Minimes au profit de l'association "Chorale Jaufré Rudel".

12.014 - convention de formation sur le thème « management d'équipe »

12.015 - nomination d'un avocat pour une mission d'assistance juridique dans le cadre du dossier « SCI La Conche – restaurant la yole ».

J. LAMARCHE : c'est le même avocat. Pour quelle raison la ville souhaite assurer une protection juridique dans le cadre de ce dossier, compte tenu que le refus émane du Ministère de la Culture.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que dans le MAG n°4 de décembre 2009 il est écrit « nous n'attendrons pas aussi longtemps que nous avons attendu » propos tenus lors de la réunion publique du 20 novembre 2009.

M. le Maire : Ce n'est pas une protection juridique mais une assistance juridique. Nous laissons le temps au porteur de projet réunir les fonds. J'avais dit, lors des vœux, que nous allions rentrer dans une période de protection des intérêts de la ville de Blaye.

La déclaration dans la presse du porteur de projet était ambiguë, à notre égard. Nous avons un reçu un recommandé de M. Patrick HERAUD, (lecture en est faite). Nous sentons qu'il y a un changement de comportement vis-à-vis de la municipalité ; ce serait de notre fait en partie si les banques ont refusé de lui accorder les prêts. Je sens que la ville doit penser à protéger ses intérêts.

Après nous verrons.

J'ai passé un certain temps à constituer un dossier sur la yole parce que le dossier administratif original a été subtilisé dans les services dès le lendemain de l'élection municipale et de plus je n'arrive pas à retrouver le permis de construire initial qui normalement devrait être archivé au Centre Technique.

G.LACOSTE : c'est grave ce que vous dites.

M. Le Maire : j'ai des témoins sur la disparition du dossier administratif qui était archivé ici à la mairie. J'ai consacré beaucoup de temps entre Noël et le premier de l'an pour en reconstituer un. Etant élu depuis 1995 j'ai un certain nombre d'éléments. Je suis conscient que le dossier que je vous montre ce soir n'est pas aussi complet que l'original disparu. Je me dois de travailler pour protéger les intérêts de la ville, je suis là pour faire respecter les règles et quant les choses commencent à partir en vrille il faut savoir réagir.

V. LIMINIANA : mais, portez plainte M. le maire.

G.LACOSTE : s'il y a eu vol, portez plainte.

M. le Maire : ce dossier a été subtilisé.

V. LIMINIANA : dans le courrier de M. HERAUD, moi j'ai compris qu'il demandait une indemnité au ministère et non pas la ville. Quant à l'avocate, cela fait la 9^{ème} fois qu'elle est choisie ; je constate qu'à chaque déplacement c'est 1 136 euros que l'on doit payer, il me semble que l'on pourrait pu trouver quelqu'un sur Bordeaux.

L.WINTERSHEIM : si je puis me permettre, pour l'ancienne municipalité, l'avocat était à Paris.

M. le Maire : si vous voulez, je vous propose de regarder les factures. Les déplacements sont mutualisés et nous traitons plusieurs dossiers en même temps. Elle ne vient pas que pour la délégation de service public par exemple.

Par ailleurs, j'ai souhaité sortir de la sphère de l'influence politicienne girondine.

Certes, aujourd'hui il en veut à l'Etat, mais il a publiquement accusé la ville d'avoir tenu des propos qui auraient, à son avis, encouragé les banques à lui refuser les prêts.

M. HERAUD devra nous expliquer un jour comment.

J. LAMARCHE : comme le ministère de la culture est garant du label UNESCO est –ce compliqué pour le réseau Vauban ?

M. le Maire : Nous avons eu récemment l'assemblée générale, on est dans la phase de révision du plan de gestion, et on nous interroge sur cette situation. M. FAUCHERE, par exemple, du Comité Technique et Scientifique du Réseau Vauban est pour la démolition de la yole.

V. LIMINIANA : pouvez-vous nous donner votre position sur cette affaire ?

M. le Maire : j'aurais souhaité que ce restaurant fonctionne et je ne pense pas que le design architectural soit un problème par rapport au bâti ancien. A l'époque j'ai salué l'investissement et le courage d'un Blayais. Nous sommes arrivés en 2008, si j'avais été opposé, je n'aurais pas attendu 29 mois pour dénoncer la légalité du permis de construire. Le premier constat d'huissier pour l'arrêt des travaux a été fait le 11 février 2009, le 2^{ème} le 23 février 2010, et le 3^{ème} le 14 juin 2010 soit 29 mois après notre installation à la mairie.

G. GARAUDY : il aurait pu terminer, s'il n'y avait pas eu les constats.

M. Le Maire : M. HERAUD n'avait pas l'argent et n'a toujours pas l'argent, il faut ouvrir les yeux Messieurs de l'opposition. Je viens de prouver ma bonne foi, j'ai tout fait pour lui laisser le temps de reprendre les travaux.

V. LIMINIANA : qu'elle est votre position ? Aujourd'hui.

M. le Maire : je vous l'ai déjà dit. J'aurai préféré un restaurant terminé qui fonctionne. Le projet est plutôt superbe. Aujourd'hui que feriez-vous à ma place ? Je n'ai pas le pouvoir de surseoir à cette décision du Ministère et je n'ai pas à la commenter.

J. LAMARCHE : est la position du réseau Vauban ?

M. le Maire : ils ne veulent pas avoir de problème, il ne faut pas que cela porte atteinte au Réseau et beaucoup sont pour la démolition à ce jour au regard de la situation.

V. LIMINIANA : quant les experts sont passés ils n'ont rien trouvé à redire de particulier.

M. le Maire : lorsque les experts sont passés les 7 et 8 septembre 2007 le chantier n'était pas commencé.

L. WINTERSHEIM donne lecture des remarques de l'inspecteur sur le projet.

« Deux projets de construction de situent dans le périmètre de protection de 500 m : l'un est un bâtiment comprenant une salle de théâtre et d'autres aménagements pour les activités culturelles dans une partie du jardin public du côté des bâtiments existants et à la même échelle ; il sera donc, vu depuis la citadelle caché par les arbres du parc. L'autre est un petit bâtiment sur le port, à usage touristique et de la capitainerie, modeste et bas, d'architecture moderne de haute qualité qui ne nuira pas à la vue de la citadelle. »

G. GARAUDY : vous portez un jugement de valeur sur les remarques de l'expert. Alors qu'il a vu les plans.

M. le Maire : il a écrit ce qu'il a compris.

12.016 -contrat de location de bungalows avec la société RABOTIN pour palier à la fermeture provisoire pour travaux des vestiaires du Stade Blayais Rugby.

J. LAMARCHE : en ce qui concerne la vérification de la stabilité du bâtiment pouvez-vous nous donner les résultats de la vérification et les conséquences sur la disponibilité des vestiaires et de la piscine dans les mois prochains.

M. Le Maire : si le CCB décide l'arrêt de la piscine, les vestiaires resteraient utilisables. Il nous est imposé en l'état de laisser la piscine vide de tout contenu.

12.017 -contrat de prestation avec la société APAVE pour la requalification périodique d'un équipement sous pression centre Technique Municipal.

12.018 - passation d'un contrat de cession pour le spectacle de Noël des enfants du personnel.

12.019 - passation d'un contrat de vérification de stabilité des vestiaires de la piscine.

12.020 - contrat de cession de droits d'exploitation avec SAGITTARIUS (manifestation printemps des poètes).

12.021 - une convention de prêt avec l'association Centre François Mauriac de Malagar (manifestation printemps des poètes).

12.022 - contrat de cession de droits d'un spectacle avec l'association « Ariane productions (manifestation printemps des poètes).

12.023 - contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie « Imagine » (manifestation printemps des poètes).

12.024 - mise à disposition de la salle de la Poudrière dans la Citadelle au profit de l'association "La Valériane".

1 – OUVERTURE DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL M14-

Rapporteur : F. RIMARK

L'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du Budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence de son adoption à cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2012 – Budget Principal M14 :

BUDGET PRINCIPAL M14 :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	OPERATION	MONTANT
20	2042	72	A.C.R.	1 395,00 €
TOTAL CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				1 395,00 €
21	2138	414	Travaux vestiaires rugby	4 000,00 €
21	2138	314	Climatisation cinéma le Monteil	7 800,00 €
21	2183	020	Serveur mairie	3 800,00 €
21	2188	020	Destructeur papier finances/ RH	1 200,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES				16 800,00 €
23	2315	822	MO Servicad travaux rue Lamartine	76,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS				76,00 €

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission n°1 (finances -personnel-administration générale) réunie le 14 février 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ouverture de crédit.

2 – VENTE DU BATIMENT 15, RUE SAINT-ROMAIN – SECTION AM 134

Rapporteur : F. RIMARK

Par délibération du 26 avril 2011, le conseil municipal a autorisé la vente de l'immeuble AM n° 134 sis 15 rue Saint Romain à Mme Bernadette MONGE.

Par courrier en date du 29 novembre 2011, Me SAINT BEAT nous informait que cette personne renonçait au projet d'acquisition dudit bâtiment. Il convient donc d'abroger cette délibération.

Une nouvelle proposition d'achat a été présentée le 03 janvier 2012 par la société « BORDEAUX ATLANTIQUE » représenté par M. P. ETINEAU, sis 35, rue Ferrère à BORDEAUX (33).

La Direction Générale des Finances Publiques a été sollicitée conformément à la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 notamment l'article 23, modifiée par la loi n° 2011-525 du 11 mai 2011. Ce bien a été estimé à 60 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la vente du bâtiment cadastré AM n° 134 pour un prix total de 55 000€ (Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur).
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

La recette correspondance sera imputée à l'article 775 du budget communal.

La commission n°1 (Finances-Personnel-Administration Générale), s'est réunie le 14 février 2012 et a émis un avis favorable.

20 h 20 sortie de M. LAMARCHE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

3 – BATIMENTS COMMUNAUX – CREATION DE TARIFS

Rapporteur : G. CARREAU

Par délibération du 25 mai 2010, le conseil municipal a fixé le loyer pour l'occupation par la Communauté de Communes de Blaye de 100 m² dans l'ancien tribunal à 375 €.

La CCB, dans le cadre de la relocalisation de ses services et en particulier du service économique, va libérer un bureau de ce site d'une superficie de 24 m².

Le 1^{er} décembre 2011, la ville de Blaye a été sollicité par l'association RELAIS afin de pouvoir disposer d'un local de 15 à 20 m² à usage de bureau pour recevoir les demandeurs d'emploi et assurer les entretiens individuels dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel.

La ville de Blaye l'a donc proposé à l'association RELAIS.

Après calcul, le loyer mensuel est fixé pour :

- La CCB à 285 €.
- L'association RELAIS à 90 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'abroger la délibération du 25 mai 2010 fixant le montant du loyer pour la CCB.

- D'approuver les nouveaux loyers.

Les recettes seront encaissées au chapitre 75 et article 752 du budget primitif.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) réunie le 14 février 2012.

Retour de M. LAMARCHE

V. LIMINIANA : est-ce pour remplacer les anciens locaux ?

G.CARREAU : l'association quitte ceux de la place de la Victoire

M. le Maire : c'est pour garder Relais à Blaye.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

4 – AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT (ACR)

Rapporteur : L. WINTERSHEIM

L'A.C.R., élaborée et mise en œuvre en 1990 par la Ville de Blaye concerne les travaux de restauration des façades sur rue, ou visibles depuis un espace public, de tous les immeubles dont la construction est antérieure à 1948, y compris ceux destinés à un usage commercial.

Cette mesure participe ainsi à l'embellissement de la ville et s'avère être un support efficace aux projets de rénovation menés par les propriétaires des immeubles concernés.

Elle participe aussi et contribue aux mesures prises par la Ville de Blaye pour la conservation du patrimoine architectural ainsi qu'au développement économique local.

Au vu du règlement modifié et approuvé en conseil municipal le 21 décembre 2001, il vous est demandé d'octroyer l'aide communale au ravalement pour le dossier suivant, qui a obtenu un avis favorable de la commission n° 3 « Politique de la ville, Urbanisme et Patrimoine fortifié » en date du 29 novembre 2011

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2042 du budget de la commune.

Il s'agit d'octroyer une aide de 1 394,14 € pour le dossier du chantier situé 110, rue de l'Hôpital.

La commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale), dans sa séance du 14 février 2012, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

5 - INFORMATION SUR LES DEPENSES IMPREVUES D'EXPLOITATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – VIREMENT DE COMPTE A COMPTE DU BUDGET ANNEXE CAMPING

Rapporteur : F. RIMARK

Conformément à l'article L .2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour les dépenses imprévues est employé par le Maire. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. A la première séance qui suit

l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits, soit en l'espèce :

- 022 - dépenses imprévues d'exploitation : - 1 €
- 66112 – intérêts courus non échus : + 1 €

Le virement des dépenses imprévues d'exploitation est nécessaire pour abonder le compte 66112 dans le cadre des opérations d'ordre intérêts échus non courus.

Cette information a été présentée en commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) le 14 février 2012.

6 – DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

Rapporteur : F.RIMARK

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 11,

Vu la plainte d'une ATSEM déposée le 3 décembre 2011 pour dénonciation calomnieuse,

Vu la lettre en date du 23 novembre 2011 par laquelle l'ATSEM exerçant son activité à l'école maternelle Pierre Bergeon a sollicité la protection fonctionnelle,

Considérant que cet agent a subi des propos diffamatoires et calomnieux de parents d'élèves.

Considérant que la commune est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations et outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions ;

Considérant qu'une déclaration a été faite auprès de la SMACL, assureur de la commune, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des agents. »

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle et de prendre en charge toutes dépenses y afférentes et notamment les frais d'avocat et de procédure, étant précisé que les crédits seront prélevés sur le budget communal, au chapitre 011, article 6226, toute décision de classement sans suite rendant caduque l'octroi de la protection fonctionnelle.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission n° 1 (Finances – Personnel – Administration Générale) réunie le 14 février 2012.

J. LAMARCHE : il est curieux de constater que dans le cas de cette personne il nous est demandé d'accorder la protection fonctionnelle sans élément de jugement. Il est évident que si cet agent a été victime de propos diffamatoires, cette demande est justifiée et elle ressort de la compétence du maire. A croire que M. le maire s'intéresse à la qualité de vie de ses employés. Cette procédure me semble quelque peu politicienne et ce d'autant plus qu'au terme de la décision n° 11.119 de juin 2011 à une demande identique de M. SOTA, le maire nomme un avocat pour défendre les intérêts de la ville. Alors deux poids, deux mesures ?

M. Le Maire : déjà on ne parle pas de cas personnels, les fonctionnaires ont un droit et je trouve vos propos hallucinant envers de cet agent.

J. LAMARCHE : pourquoi vous avez refusé pour M. SOTA ?

M. le Maire : je n'ai pas à me justifier, je n'aborderai pas les questions du personnel en conseil municipal. Si vous le souhaitez, des éléments complémentaires sont à votre disposition. Ce soir nous sommes sur deux cas de figure différents.

F. RIMARK donne lecture des éléments sur la situation de cette personne qui a reçu des menaces.

Abstention : M. LAMARCHE

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité.

7 – TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : F. RIMARK

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires notamment l'article 34 relatives à la Fonction Publique Territoriale et aux décrets :

- n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions, applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégories C,

- n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

- n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2012, du poste suivant :

- adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet ; ce poste est créé pour une quotité de 22/35^{ème} rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La Commission n°1 (Finances - personnel - administration générale) s'est réunie le 14 février 2012 et a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte l'unanimité.

8A- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX –(D.E.T.R.)- BATIMENTS SOCLAIRES-

Rapporteur : F. RIMARK

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Pour le département de la Gironde, les modalités (opérations subventionnables, taux de subvention...) ont été définies par une circulaire du 06 janvier 2012 (modifiée le 24 janvier 2012).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D.E.T.R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	H.T.	D.E.T.R.	Autre financement	Participation de la ville
Travaux concernant les bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré					
Ecole Groperrin - Menuiserie	1 862,89 €	1 557,60 €	545,16 €	-	1 317,73 €
Total	1 862,89 €	1 557,60 €	545,16 €	-	1 317,73 €

La Commission n°1 (Finances - personnel - administration générale) s'est réunie le 14 février 2012 et a émis un avis favorable

V. LIMINIANA : avons eu une idée de l'enveloppe dont on dispose, pour 2012 pour éviter les surprises ?

F. RIMARK : non

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

8B – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – (D.E.T.R.) – EQUIPEMENT SCOLAIRE EN TIC-

Rapporteur : F. RIMARK

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Pour le département de la Gironde, les modalités (opérations subventionnables, taux de subvention...) ont été définies par une circulaire du 06 janvier 2012 (modifiée le 24 janvier 2012).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D.E.T.R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	H.T.	D.E.T.R.	Autre financement	Participation de la ville
Equipements en T.I.C. des écoles élémentaires					
Ecole Vallaeys	6 200,00 €	5 183,95 €	1 814,38 €		4 385,62 €
Ecole Malbeteau	3 100,00 €	2 591,97 €	907,19 €		2 192,81 €
Total	9 300,00 €	7 775,92 €	2 721,57 €		6 578,43 €

La Commission n°1 (Finances - personnel - administration générale) s'est réunie le 14 février 2012 et a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

8C – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – (D.E.T.R.) - TELETRANSMISSIONS

Rapporteur : F. RIMARK

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Pour le département de la Gironde, les modalités (opérations subventionnables, taux de subvention...) ont été définies par une circulaire du 06 janvier 2012 (modifiée le 24 janvier 2012).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D.E.T.R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	H.T.	D.E.T.R.	Autre financement	Participation de la ville
Télétransmissions					
Hôtel de Ville	7 092,28	5 930,00	2 075,50		5 016,78
Total	7 092,28	5 930,00	2 075,50		5 016,78

La Commission n°1 (Finances - personnel - administration générale) s'est réunie le 14 février 2012 et a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

9 – RECEPTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET CONTRIBUTION DE L'ARTICLE L 1331-8 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : P.MERCHADOU

Suite aux travaux d'extensions du réseau d'assainissement, les riverains ont l'obligation de réaliser le raccordement de leur habitation dans le délai de deux ans à compter de sa mise en service.

L'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique précise les conditions de réception de tranches de réseau d'assainissement et de facturation de la contribution.

Un procès verbal de remise de bien sera en outre systématiquement visé entre la ville de Blaye et son délégataire la Lyonnaise des Eaux ; l'ensemble des documents (plans, DOE,...) seront remis à cette occasion à Lyonnaise des Eaux.

Conformément aux codes en vigueur (code général des collectivités territoriales et code de la santé publique) :

- « Il peut être décidé par la commune qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L. 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales " (3^e alinéa de l'article L 1331-1 du code de la santé publique). »
- « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil dans la limite de 100 % » (article L. 1331-8 du code de la santé publique)

Cette contribution comprend la rémunération du fermier et la part de la collectivité.

Après étude, les solutions envisagées, pour toute nouvelle tranche de travaux d'assainissement, sont :

- que tous les propriétaires d'immeuble raccordable au réseau d'assainissement à la suite de la réalisation des travaux soient astreints au paiement de la contribution visée à l'article L. 1331-8 du code de la santé publique à compter de la date de réception des travaux (cette dernière sera précisée à Lyonnaise des Eaux sur le PV de remise de bien), et cela jusqu'au raccordement de leur immeuble au réseau ; le délai de raccordement ne pouvant excéder 2 ans ;
- que passé le délai maximum de 2 ans pour se raccorder, tous les propriétaires non encore raccordés seront toujours astreints au paiement de la contribution précitée ;
- que passé le délai maximum de 2 ans pour se raccorder, tous les propriétaires non encore raccordés seront astreints à une majoration de 100 % de la contribution précitée
- que la majoration sera facturée par le comptable public et reversée intégralement à la collectivité.

Les sites concernés, à ce jour, sont :

- cité Tausin
- rue Abadie
- rue Bugeaud
- route du Monteil
- cité Touvent
- rue Tozini.

Les 4 premiers chantiers ont été réceptionnés le 10 février 2010 et les 2 derniers le 1er janvier 2012.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter les conditions suivantes :

- que tous les propriétaires d'immeuble raccordable au réseau d'assainissement à la suite de la réalisation de tranche de travaux soient astreints au paiement de la contribution visée à l'article L. 1331-8 du code de la santé publique à compter de la date de réception des travaux et cela jusqu'au raccordement de leur immeuble au réseau ; le délai de raccordement ne pouvant excéder 2 ans ;
- que le délégataire assurera la facturation et le recouvrement de cette contribution auprès du propriétaire non occupant de l'immeuble non raccordé au réseau public de collecte (cas des immeubles loués) ;
- que passé le délai maximum de 2 ans pour se raccorder, tous les propriétaires non encore raccordés seront toujours astreints au paiement de la contribution précitée et à une majoration de 100% de la contribution précitée ;
- que la majoration sera facturée par le comptable public et reversée intégralement à la collectivité.
- que pour les sites : cité Tausin, rue Abadie, rue Bugeaud, route du Monteil cité Touvent et rue Tozini, le point de départ de la perception de la contribution soit le 1^{er} janvier 2012.

La commission n° 6 (équipement, patrimoine, voirie, assainissement, cadre / qualité de vie, le handicap) s'est réunie le 10 février 2012 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

10 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – FIN DE LA PROCEDURE-

Rapporteur : L. WINTERSHEIM

Par délibération du 20 septembre 2011, le conseil municipal a lancé la procédure de déclassement du domaine public relative à la réduction de l'emprise de la rue Paul ARBOUIN dans le cadre de la construction du cinéma.

Par arrêté n° 298-2011 du 7 novembre 2011, Monsieur le Maire a :

- prescrit les conditions de l'enquête publique
- désigné le commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée sur la période du 30 novembre au 15 décembre 2011, pendant laquelle le commissaire enquêteur a assuré 2 permanences (le 30 novembre et le 15 décembre).

Ces informations ont été portées à la connaissance du public par :

- un affichage en Mairie
- un avis dans le journal Sud Ouest du 15 novembre et sur le site internet de la ville de Blaye.

Le 27 décembre 2011, le commissaire enquêteur a remis son rapport dans lequel il émet un avis favorable sur le projet de déclassement partiel du domaine public de la voie.

Conformément au code de la voirie routière et en particulier à l'article L141-3, le conseil municipal doit se prononcer sur le déclassement.

En conséquence, Il est donc proposé au conseil municipal, au vu du rapport du commissaire enquêteur, d'accepter le déclassement du domaine public d'une partie de la voie communale, rue Paul ARBOUIN, représentant une superficie de 1a 31 ca.

La commission n° 3 « Politique de la ville, Urbanisme et Patrimoine fortifié » a émis un avis favorable le 21 février 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

20 h 50, Monsieur le Maire lève la séance jusqu'à 21 heures.

Départ de Mme FLORENTIN.

11 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES –

Rapporteur : F. RIMARK

Par la loi du 6 février 1992, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le conseil municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement, ...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse composé des paragraphes suivants, pour le budget principal et les trois budgets annexes :

- des éléments sur le contexte général
- une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2006-2011
 - section de fonctionnement : charges et produits
 - section d'investissement :
 - les produits
 - le financement disponible
 - les dépenses
 - la dette
- les réalisations 2011
- les perspectives 2012 et la programmation pluriannuelle.

La Commission n°1 - Finances – Personnel – Administration Générale réunie le mardi 14 février 2011 a été informée de ces éléments.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote.

Diapo n° 26 :J. LAMARCHE pourquoi cette augmentation de la Taxe d'Habitation ?

F. RIMARK : c'est pour financer les grands équipements ou grands travaux comme par exemple le cinéma et la courtine, depuis 2007 il n'y a pas eu d'augmentation et celle qui est proposée, inférieure à 1% par an est justifiée par la nécessité de financer des équipements nouveaux. Elle est largement inférieure aux augmentations précédentes.

M. le Maire : pour la période de 1990 à 2007 le taux de la TH est passé de 13% à 15,87% soit une augmentation de 22,08%.

Ce qui représente une augmentation annuelle de 1,162%. De plus j'ai remarqué un phénomène très intéressant durant cette période 1990/2007, celui d'une augmentation systématique au lendemain des élections municipales,

par exemple +7,78% en 2001, +2,71% en 1996, +0,92% en 1990 et +4,19+ en 1991. Si vous aviez été reconduit en 2008, il y a de très forte chance pour qu'une augmentation soit votée après l'élection. Cela est tellement vrai que vous aviez voté le budget en février avant l'élection sans avoir voté les taux. Les Blayais ont donc économisé le montant en masse de cette probable augmentation.

Par rapport à la strate des villes de notre catégorie, nous voyons bien que nous avons été très raisonnables, notre courbe est stable alors que celles de la strate explosent à la hausse. Nous sommes une des rares communes à ne pas avoir augmenté les taux dans une situation particulièrement difficile avec par exemple le gel historique des dotations d'état qui nous prive de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

J. LAMARCHE : on est dans une situation de crise et ce sera double peine pour les gens. Puisqu'il y a des gens qui vont payer alors qu'auparavant ils bénéficiaient des effets de seuil par suite de l'augmentation du barème de l'impôt sur le revenu.

M. Le Maire : je ne me sens pas responsable de cela, Nous ne sommes pas responsables de l'état et nous sommes obligés d'augmenter nos taux comme tout le monde le fait. La municipalité maîtrise la fiscalité locale depuis son arrivée. A vous entendre, comme l'opposition d'ailleurs, ce ne serait jamais le bon moment pour augmenter les taux.

La présentation du DOB par diaporama est terminée.

M. le Maire salue le travail qui a été réalisé avec beaucoup de rigueur et de souplesse par M. RIMARK, 48 mois de constance parfaite. Une ville comme Blaye a de la chance d'avoir un adjoint aux finances de grande qualité. Il a montré un fois de plus sa capacité à maîtriser les finances. C'est une tâche compliquée et j'associe, bien entendu, les services pour ce travail.

Intervention de V. LIMINIANA

M. le Maire, chers collègues,

Comme d'habitude, nous avons eu droit à une belle mise en scène, très soignée et à une présentation très détaillée et très longue : nous avons bien compris que vous souhaitez faire passer l'idée que la longueur de l'exposé est proportionnelle à la quantité des actions engagées...

- je note que vous nous servez quelques plats réchauffés. C'est le cas pour l'étude sur les travaux de sécurisation des falaises de Bacalan (qui étaient urgents jusqu'en 2008 quand vous rendiez visite aux riverains et, depuis 2008, peuvent attendre !) de même pour les travaux de consolidation de la courtine sud-est que vous réservez chaque année alors que le financement, avec la participation de la fondation Total en plus de l'Etat et la Région, rend l'opération quasiment indolore pour le budget municipal.
- Sur la citadelle, nous déplorons le démantèlement de l'atelier de maintenance fortifié ; il existe peut-être encore sur le papier mais son existence n'est que virtuelle.

Quant à l'avenir des casernements, nous aimerions en savoir davantage. Vous connaissez note position, qui n'a pas variée : restaurations sur plusieurs exercices avec des financements extérieurs importants (jusqu'à 80% en raison de leur classement MH depuis 2009) pour une utilisation triple (commerces-artisanat, culture, logements). Nous privilégions la location ou le bail qui conserve la propriété à la ville.

En ce qui vous concerne, quelle est votre intention réelle ? Vous avez exprimé votre penchant pour la vente (c'est une véritable manie chez vous, M. le Maire), ce que nous désapprouvons catégoriquement. Récemment, (décembre 2011), en commission, M. l'Adjoint au patrimoine a affirmé au contraire « vouloir éviter la vente », ce que nous approuvons. Mais, dans le même temps, M. le Maire, vous proposez personnellement la vente à certaines personnes. Avouez que votre comportement est pour le moins ambigu sur ce sujet. Le DOB est l'occasion de clarifier publiquement votre position.

- Sur le personnel municipal, vous répétez chaque année vouloir « améliorer les conditions de travail », ce qui est louable intention. Mais ce n'est pas en « fliquant » les agents avec des GPS à 8 000 € par an ou en laissant des responsables leur dire « Tu n'es pas là pour réfléchir mais pour exécuter » que les conditions de travail des agents s'amélioreront !

Quelques questions :

- Sur la propreté de la ville, on est loin du compte, dès qu'on s'éloigne des Cours.
- Pourquoi un nouveau forage au stade ? (est-ce parce que la pompe a été malencontreusement lâché au fond de l'actuel forage, ce qui la rendrais inutilisable ?)
- Pourquoi la mise en place de la vidéo surveillance aux entrées de la citadelle ? (je note d'ailleurs que vous avez adopté le vocabulaire sarkoziste de « vidéo protection », c'est sûrement pur hasard).

En fait, le premier grand chantier de votre mandat, c'est le cinéma. Je remarque que le montant indiqué dans l'autorisation de programme dépasse maintenant les 3 millions d'euros (sans compter les 250 000 € d'acquisition du terrain) soit 80 000 € de plus qu'en septembre dernier ! Mais ce que je tiens à dénoncer une nouvelle fois, c'est que vous n'indiquez toujours pas le plan de financement. Vous avez déposé le permis de construire (il est peut-être déjà accordé), vous inscrivez 3 millions d'euros en autorisation de programme et nous n'avons pas la moindre idée du plan de financement. Sur ce sujet aussi, le DOB devrait être l'occasion donner une information précise.

Nous sommes bien loin de la transparence promise en début de mandat ! Comme le disait un élu blayais il y a quelques années : « la culture du secret s'amplifie. Le mépris envers les élus se situant hors du clan bat son plein. » Pour ceux qui n'auraient pas reconnu cette citation, je précise que l'auteur de ces paroles est un certain D. BALDÈS. Je ne sais pas si ces propos étaient justifiés à l'époque où ils ont été tenus, mais je trouve qu'ils sont très adaptés à la situation actuelle !

Nous ne contestons pas la nécessité de construire un cinéma : pour preuve, nous en avons prévu un, avec une salle multifonctions- dont vous ne parlez plus, d'ailleurs- mais la ville n'avait à supporter que 20% de la dépense car il y avait 80% de financements résiduelle pour la ville. Vous –même, M le Maire avez écrit que sur un tel dossier, il fallait au moins 60 % de subventions. Vous ne pouvez plus cacher la vérité aux Blayais : comment allez-vous financer les 3 millions d'euros nécessaires à ce projet sans plomber les finances de la ville ?

Pour terminer, je veux faire observer que, comme d'habitude, nous ne voyons rien sur le logement.

Enfin, même si c'est de la compétence de la CCB depuis 2011, nous souhaiterions connaître vos intentions par rapport à la piscine, l'actuelle tout d'abord et la future, qui est urgente.

Intervention de G.LACOSTE :

A - Un constat d'abord : les collectivités locales sont très dépendantes de l'Etat. De plus en plus d'ailleurs et ce n'est pas une bonne chose (cf. réforme de la TP).

2012 c'est donc un gel des concours de l'Etat qui a pour conséquence la politique d'austérité envers les communes, donc une baisse des moyens et l'impact négatif sur la croissance car les collectivités locales sont de très importants donneurs d'ordre. Ce ne sont pas les collectivités locales qui sont trop endettées : c'est l'Etat.

Mars 2012, c'est aussi l'impact de la TVA dite « sociale » sur nos budgets.

Quelques commentaires sur les résultats de 2011 :

1- Le résultat de fonctionnement de 2011

Il est élevé : 1 356 878 €, c'est beaucoup. Le virement à la section d'investissement était prévu à 831 724 € pour financer pour partie un total de 2 071 572 € de dépenses réelles d'investissement.

Or, les dépenses d'équipement sont en chute constante :

2 703 868 € en 2008

920 156 € en 2011 (à comparer au virement prévu de 831 000 €). Donc comme on réalise un emprunt et que l'on a d'autres recettes d'investissement on ne peut pas faire le virement à la section d'investissement à hauteur prévue. Les conséquences : cela se retrouve en excédent de fonctionnement qui vient gonfler les recettes de l'année suivante etc..

Alors M. le Maire si on fait payer des impôts, c'est aussi pour l'investissement. Donc si on diminue l'investissement par 3, on a fait payer trop d'impôts aux blayais par rapport à ce qu'on leur offre. Pour moi c'est aussi simple que cela.

- 2- Concernant le la capacité d'autofinancement :
Moins on fait de dépenses en investissement, à rentrées fiscales égales on a moins à transférer (pour l'affectation du résultat) à l'investissement. D'où l'augmentation de la CAF. Mais attention aux conclusions hâtives.
- 3- Dépenses d'investissements :
C'est donc la chute libre (page 24) 2 703 868 en 2008 et 920 156 en 2011 c'est 3 fois moins.
Rien de conséquent ne s'est fait à Blaye depuis 4 ans.
A part des travaux nécessaires d'entretien du parc immobilier ou des tranches de voirie et d'assainissement comme il s'en fait tous les ans.
Rappelez-vous M. le Maie, je ne sais si c'est au DOB ou au budget 2009, que je vous disais que l'on pourrait juger de votre action à partir du moment où il n'y aurait plus les restes à réaliser de 2008 !! Et bien, c'est tout à fait limpide aujourd'hui.
- 4- La fiscalité :
Certes, il n'y a pas eu d'augmentation sur les 3 derniers budgets, mais cette fois l'addition s'annonce salée.
4,5% d'augmentation des taux qui s'appliquent sur une de 101,8 cela donne + 6,38% d'augmentation de l'impôt à Blaye.
Ah si les revenus augmentaient de la même manière !!! Voilà donc ce que vont payer en plus les blayais ce qui va diminuer d'autant leur pouvoir d'achat déjà en berne. Il faut aussi noter que certains bas revenus qui étaient exonérés d'impôts, vont avec la loi de finances 2012, être touchés de plein fouet. La pauvreté, déjà très palpable à Blaye, ne fera que s'amplifier.

B- Les projets :

Alors bien sûr, vous allez me dire que 2012 va s'articuler autour d'un grand projet : le cinéma.

Après avoir combattu –pour des raisons politiciennes- l'ancien projet, M. BALDÉS veut aujourd'hui « son cinéma ».

Je rappelle pour mémoire que l'ancien projet serait, avec la salle des fêtes, pleinement opérationnelle aujourd'hui et n'aurait pas coûté cher !

D'autre part, le cinéma existant est vétuste certes, mais il fonctionne ! J'aimerais connaître le plan de financement de ce projet afin de voir quelles conséquences il peut y avoir sur les prochaines années ! Mais cette question reste sans réponse depuis le début. Et cela permettrait de réfléchir sur ce vieil adage : « la fin justifie-t-elle les moyens ? ».

Monsieur le Maire, cette ville s'endort, Blaye périlite !! Des commerces continuent de fermer (n'est-ce pas vous Mme MERCHADOU qui nous interpelliez dans le mandat précédent sur ce sujet ?).

Des services disparaissent, Cap 33 l'été dernier, la piscine bientôt. Et pourtant, des idées vous n'en manquez pas M. le Maire lorsque vous étiez adjoint de M. MADRELLE.

- La piscine couverte revenait tous les ans au cours de vos interventions, je vous répondais à l'époque que la CCB n'avait pas la masse critique pour la réaliser. Mais maintenant vous l'avez avec les 13 communes !!! Qu'avez-vous fait sur ce sujet ?
En ce qui me concerne, je reste persuadé que partenariat public-privé est maintenant viable à Blaye. Nous avons travaillé là-dessus avec mes collègues et nous en reparlerons.
- La salle des fêtes ! qu'en est-il de ce projet que vous suggériez dès l'année 2000 en vous basant sur les plans de celle de LANSAC, vous avez acheté un terrain mais pour quoi faire ?
- La ZAC HAUSSMANN : en stand by complet ! elle aurait fourni des emplois et des recettes nouvelles pour Blaye. Alors que l'on voit des enseignes ouvrir dans des communes voisines qui vont apporter des taxes foncières et des taxes d'habitations, à Blaye les commerces ferment.

Conclusion : eh oui, M. le Maire, les choses ne sont sans doute pas aussi faciles que vous avez bien voulu le faire croire au blayais.

La dynamique d'une ville repose sur la faculté que l'on a, ou non, de mobiliser les acteurs d'un territoire. Et je constate que, derrière votre verbe, cette faculté, vous ne l'avez pas !

Intervention de J. LAMARCHE :

« pour Blaye et le Blayais, il est nécessaire de se pencher sur nos pratiques de gestion.(...) N'oublions pas l'une des premières finalités de la création des municipalités, celle d'être avant tout un foyer de démocratie au plus proche des citoyens où chacun y trouve enrichissement, émancipation et partage des décisions. Nul ne devrait s'approprier égoïstement la chose publique. Au-delà de certaines responsabilités, l'élu a le devoir de susciter et le plaisir du débat dans le respect des différences de chacun. Il se doit d'agir dans la transparence. Il a le devoir d'exemple et de sincérité des propos. »

Ce sont, Monsieur le Maire, les termes de votre propre déclaration le 15 février 2007 lors du débat d'orientation budgétaire, lorsque vous représentiez alors l'opposition dans la majorité.

Je les reprends à mon compte, dans leur intégralité et particulièrement sur les notions de transparence, respect des différences, partage des décisions et valeur d'exemple, bien que ne briguant pas à l'avenir un quelconque mandat électoral.

Je ne peux que vous inviter à mettre en œuvre, maintenant que vous êtes au pouvoir, ce que vous préconisez à l'époque.

Je vous cite à nouveau en reprenant vos propres termes à mon compte : *« des signaux me poussent à alerter les blayais sur les faits que nous vivons actuellement dans cette municipalité ».*

En effet, je ne parviens toujours pas à consulter les documents originaux de deux marchés publics engagés en 2009 et 2010 relatifs à l'achat de mobilier et de véhicules, représentant au total près de 130 000 € (70 000€ de mobilier et 60 000€ de véhicules).

Ce, pourtant, en dépit d'un droit inaliénable de l'élu et malgré des demandes répétées.

Ne parvenant à obtenir du Directeur Général des Services que de « pâles photocopies » et des explications peu convaincantes, j'ai, comme chacun peut le faire ici, comparé les listes des marchés signés en 2009 et 2010 (consultables sur blaye.fr) avec les décisions à l'ordre du jour des conseils municipaux de l'époque.

Les deux marchés publics précités apparaissent bien au chapitre fournitures dans les listes des marchés publics signés mais ne font l'objet d'aucune information de l'assemblée délibérante. Dois-je y voir un exemple de transparence sur la gestion budgétaire et de partage des décisions ?

J'ai pu, par cette comparaison, constater qu'en 2009 près d'un tiers des marchés signés n'avait pas davantage fait l'objet de décisions portées à la connaissance du Conseil Municipal. En 2010, près d'un quart. Dois-je y voir un exemple de transparence sur la gestion budgétaire et de partage des décisions ?

Pourtant, selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire, ayant reçu délégation permanente pour la passation et la conclusion des marchés, n'a-t-il pas obligation de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ?

L'opacité la plus complète organisée sur ces deux marchés d'un montant approximatif de 130 000 € au total, je vous demande Monsieur le Maire de bien vouloir inviter Monsieur le Directeur Général des Services à me laisser consulter l'intégralité des dossiers originaux relatifs à ces deux marchés publics, dans les plus brefs délais et de me tenir informer par écrit des dispositions prises à cet effet.

J'invite mes collègues de cette assemblée à venir les consulter avec moi. Il en va du devoir de transparence, d'exemple et de sincérité qui vous étaient chers en 2007.

Sinon, comment pourrions-nous débattre démocratiquement des orientations budgétaires pour 2012 portant sur plusieurs millions d'euros, dont désormais 3 millions d'euros pour la réalisation d'un cinéma ?
Et surtout comment les blayaises et blayais pourraient-ils juger objectivement des travaux de cette assemblée.

M. le Maire : vous ne comprenez rien depuis un an aux explications et informations données par les services. Vous avez consulté les pièces originales en présence de Mme LECORNE et un entrepreneur qui travaille chez vous. Je vais demander à des témoins extérieurs et même à la presse, si elle le souhaite, d'assister à la prochaine rencontre que vous demanderez pour consulter une fois de plus les marchés et l'affaire sera définitivement réglée.

Je trouve scandaleux l'attaque publique portée à un agent, je ne sais pas ce que tu cherches. Je passe la parole au Directeur Général des Services.

J. FAURE : vous avez eu tous les documents la première fois, vous les avez même consultés dans le bureau de ma collègue. Je vous en avais fait les copies. Ce sont bien les originaux qui étaient à votre disposition.

J. LAMARCHE : pour quelle raison certains marchés ne sont pas communiqués en conseil municipal ?

J. FAURE : à partir d'un euro, c'est un marché, M. LAMARCHE, je vous l'ai déjà expliqué. Vous pouvez venir consulter tous les bons de commandes.

M. le Maire : nous allons en rester là. M. LAMARCHE, il est inadmissible d'attaquer les agents !
De plus vous portez des accusations totalement infondées, et par-dessus tout vous mentez dans cette affaire d'originaux.

M. le Maire : Messieurs LIMINIANA et LACOSTE, je répondrai point par point à vos interventions :

M. LIMINIANA, une nouvelle fois, c'est un copié-collé de l'an passé. Si on vous écoute on ne fait rien.
M. LACOSTE, vous êtes rentrés dans un débat technique incompréhensible, c'est pour cette raison que je conseillai d'intervenir pendant le débat, diapo après diapo, afin de bien se comprendre et de bien approfondir les questions et analyses souhaitées. Vous ne faites aucune proposition. Le taux de réalisation des investissements avec les restes à réaliser est de 77% pour 2011.
Il était de combien autrefois ?

G. LACOSTE : il ne faut pas inclure les restes à réaliser dans le calcul.

M. le Maire : nous avons déjà eu cette discussion sur les taux de réalisation lors du DOB, l'année dernière ; je vous invite à vous rapprocher de M. RIMARK afin de vérifier les éléments de calcul.

Les travaux de la courtine n'ont pu être réalisés pour des raisons connues.

Les Casernements, je le répète ils font partie de la dette physique de la ville. Quant on vend des bâtiments de la ville pour diminuer la dette physique cela entraîne une diminution de la charge patrimoniale. Garder tous les immeubles, cela induit un coût d'entretien et de fonctionnement.

La réhabilitation du couvent des minimes a été réalisée sans aucun projet politique, 2,5 millions d'euros pour une mise à disposition à l'ensemble vocal SAGITTARIUS qui reste 3 fois 2 semaines par an en résidence à BLAYE.

V. LIMINIANA : il y avait d'autres associations qui devaient s'installer notamment les Chantiers de Blaye. Il y a eu 4 ans de travaux avec 70 % de subventions.

M. le Maire : il faut se délester de la charge patrimoniale et la faire glisser vers le privé :

- Projet de réouverture des volets.
- Ouverture de gîtes, installation d'artisans d'arts. Sans que la ville en ait la charge.

Nous allons mettre à l'essai les conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

V.LIMINIANA : j'attends que vous nous disiez que vous ne voulez pas vendre, c'est pour cette raison que je veux une réponse claire.

M. le Maire : ce n'est pas notre métier de louer. J'ai toujours dit que la vente se ferait en dernier recours. L'Etat, la Région ne subventionneront pas plusieurs grands projets simultanément car ils n'ont pas les financements. Si nous engageons la réhabilitation des casernements au frais de la ville, c'est 4 millions d'euros à minima qui seront engagés et l'on ne récupérera même pas la part de la ville de cet investissement avec les loyers par la suite. L'idéal serait de ne plus avoir de charge de fonctionnement sur ces bâtiments.

Amélioration des conditions de travail :

En 2008 nous avons été à l'initiative du Document Unique, obligatoire depuis 2001. Avec la mise en œuvre de ce qu'il préconise.

Le parc véhicules, nous avons une flotte ancienne avec une moyenne d'âge de 18 ans, nous l'avons renouvelé en grande partie.

La géo localisation, vous êtes le seul, M. LIMINIANA, à avoir voté contre en CTP, alors que le personnel a voté pour ; ce n'est pas du flicage, mais c'est pour une meilleure gestion de l'ensemble du parc véhicule. Ce système contribue également à mieux gérer les dépenses de carburants, permet une meilleure organisation et assurer une sécurité des équipes sur le terrain en cas de souci.

Comme à votre habitude, vous instrumentalisez systématiquement les questions de personnel, n'oubliez pas que lorsque nous sommes arrivés le CTM était en crise. Elu depuis 1995, j'ai toujours entendu parler en interne des difficultés à gérer ce service. La différence avec le passé c'est qu'il n'avait jamais fait l'objet d'instrumentalisation politicienne.

La propreté :

Je vous propose de faire un contrôle des lieux ensemble. Vous le savez, le 20/20 est impossible ! Jamais il n'a été fait autant de campagnes de sensibilisation à la propreté.

V. LIMINIANA : vous avez fait des campagnes certes, ce n'est pas les affiches qui font le nettoyage.

M. le Maire : M.LIMINIANA, la ville est elle plus sale que par le passé ?

V.LIMINIANA : non.

M. Le Maire : merci à vous, si vous reconnaissez qu'elle n'est pas plus sale qu'avant alors je peux penser qu'elle est plus propre !

Le forage :

On ne peut plus sortir la pompe, c'est dû à la mauvaise réalisation du forage et nous ferons les choses dans les règles car il n'est pas conforme au SAGE.

Je rappelle que ce forage a été réalisé en dehors de toute règle légale.

Je vous remercie d'avoir abordé ce sujet !

La vidéo protection :

M. LIMINIANA qu'elle est votre position par rapport à ce projet ?

V.LIMINIANA : je ne vois pas l'utilité d'installer ce système aux deux entrées de la citadelle. C'est utile lorsqu'il y a une délinquance forte, là je ne pense pas que cela soit nécessaire.

G.GARAUDY : nous n'avons pas de détail sur le fonctionnement.

M. le Maire : il y aura enregistrement 24h/24h, les images sont gardées 30 jours glissants, nous espérons que ce sera dissuasif car on relève beaucoup d'actes de dégradation sur l'ensemble du monument qui génèrent

forcément des dépenses non négligeables pour la ville. Nous souhaitons tenter l'expérience, c'est subventionné à 50% par l'Etat.

Le Cinéma :

Le plan de financement se trouve en détail dans le magazine municipal. Vous avez connaissance de l'ensemble des Co-financeurs potentiels. Les demandes de subvention seront effectuées, comme vous le savez déjà, dès que nous aurons arrêté le futur gestionnaire à l'issue de la procédure en cours de DSP. Vous avez toutes ces informations puisque vous participez à toutes les démarches engagées. Il est clairement dit et exposé que le plan de financement comprend une part d'autofinancement, une part de subvention (environ 28%) et une part d'emprunt.

Sur la culture du secret :

Tout est parfaitement accessible pour tout le monde. Je vous propose de me donner un exemple.

V. LIMINIANA : oui, le financement du cinéma.

F. RIMARK : il se fera par les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

M. le Maire : vous, vous avez signé un bail sans avoir vu le plan de financement de la Yole. Pour le cinéma nous espérons 700 000€ de subventions.

Citez-moi, M. LIMINIANA, un autre exemple pour appuyer votre accusation sur la culture du secret entretenu au sein de cette municipalité ?

M. LIMINIANA : ne répond pas

M. Le Maire : je vous demande de nous fournir un autre exemple car moi à l'époque je pouvais en citer plusieurs sans avoir besoin de réfléchir très longtemps ! Alors M. LIMINIANA, je vous demande un autre exemple !

M. LIMINIANA : je n'en ai pas d'autre.

M. Le Maire : je vous remercie pour cette réponse. Et je vous remercie de reconnaître, Messieurs de l'opposition, ce soir devant cette assemblée que la Majorité a un fonctionnement parfaitement transparent sur l'ensemble des affaires traitées.

La piscine :

En 2002 -2003 j'avais demandé de pouvoir piloter un groupe de travail, le Président de la Communauté de l'époque en a refusé la mise en œuvre. Lorsque j'ai pris connaissance du coût de fonctionnement d'une piscine couverte qui est d'environ 380 000€ par an, alors j'ai changé d'attitude et je ne vous ennuyais plus avec ce projet M. LACOSTE. Vous pouvez vérifier l'évolution de mon attitude sur le temps.

J'aimerais avoir votre avis sur le projet de la halle Messieurs de l'opposition.

V.LIMINIANA : j'y suis plutôt favorable mais je n'ai jamais été invité aux réunions.

X. LORIAUD : ce projet a été abordé lors de réunion avec le FISAC, avec les commerçants et la chambre de commerce, la réunion était publique. La présentation de l'étude est accessible à tout le monde.

Pour la ZAC :

Nous sommes en train de tout mettre à plat. Il n'y avait aucun projet d'installation. Quel intérêt nous aurions à démolir un projet qui marche ? Aucun ! Nous nous servirons de cette zone pour y positionner le Pôle Santé dont l'IME et notre future Maison de la Santé Pluridisciplinaire.

G. LACOSTE : il y avait des projets, mais on voit des enseignes qui partent à CARS !

M. Le Maire : lorsque j'ai accédé au dossier de cette ZAC je n'ai vu aucune enseigne réellement motivée pour s'installer à cet endroit.

X.LORIAUD : la zone n'intéresse pas les commerçants. Les terrains ne sont pas visibles des grands axes.

Question orale de V. LIMINIANA

Ma question s'adresse peut-être davantage au Président de la communauté de communes qu'au Maire de Blaye, mais je pense qu'elle peut tout de même être posée en conseil municipal.

Vous avez le projet de poursuivre la piste cyclable Etauliers - Blaye jusqu'au centre de Blaye. Ayant été un acteur de la création de cette piste par le Conseil Général, je me réjouis que la CCB envisage son prolongement jusqu'à la citadelle.

Mais vous indiquez (dans « 13 » de décembre 2011) que cela nécessitera le démantèlement d'une des deux voies ferrées existantes.

Je pense que cela condamnerait irrémédiablement la remise en service – certes très hypothétique – d'un TER que, par ailleurs, vous défendez.

Pourquoi ne pas étudier un itinéraire alternatif qui éviterait d'anéantir définitivement les minces chances de voir un jour un train circuler à nouveau sur ces voies ?

M. Le Maire : c'est exactement la position et l'intervention du Président de BBR.

X. LORIAUD : ce n'est pas le démantèlement de la voie, mais la suppression de la voie de dédoublement, sur 300m en amont du pont de Paris, avec possibilité de signer une convention d'occupation temporaire du style AOT. RFF ne remet pas en cause le projet de BBR, il y a une possible coexistence avec la piste cyclable. Nous travaillons à la comptabilité des deux.

Question orale de M. GEDON

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Je vous remercie de me donner la parole dans le cadre des questions orales.

Je souhaite évoquer le sujet du grand contournement et vous éviter un grand endormissement à cette heure tardive après maintenant plus de 5 heures de réunion.

La presse a récemment relaté votre intérêt, Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes du Blayais, pour un pont sur l'Estuaire.

C'est un sujet qui me tient à cœur, car je rappelle que je fus parmi les premiers conseillers municipaux qui ont dénoncé la proposition de l'Etat en 2006 et je me suis particulièrement impliqué sur ce sujet jusqu'aux législatives de 2007. Le conseil Municipal de Blaye avait d'ailleurs voté à l'unanimité une motion demandant au Préfet de revoir son projet.

Un mouvement politique inattendu, inédit, s'est fait jour. On a vu fleurir les panneaux, et les collectifs disant "Non au Contournement". Le projet a été annulé par une décision de justice remettant en cause la procédure et une décision ministérielle qui a définitivement stoppé ce projet.

Au moins 15 000 signatures ont été recueillies sur notre territoire avec une large mobilisation des élus pour dire non à ce contournement.

Le camp du oui a maintenant ses nouveaux défenseurs, en votre personne Monsieur le Maire, et ses constants et ardents promoteurs je pense à l'Association DURRABLE et à Monsieur Alain MONTANGON maire de Gauriaguet qui fut candidat aux cantonales et qui est à nouveau candidat aux législatives sur le seul programme du contournement.

Ce maire proche de St André de Cubzac est pour un contournement qui ne passerait pas sur sa commune (celle-ci étant déjà saturée par les infrastructures) mais, ailleurs, c'est à dire dans le blayais afin, dit-il, d'en favoriser le développement économique. Il se préoccupe ainsi de notre sort!

A ce stade de mon intervention je voudrais rendre un hommage à Bernard MADRELLE, une fois n'est pas coutume, qui a eu cette phrase en 2006 à l'époque de la contestation contre le contournement, cette phrase que l'on devrait graver dans le marbre, ce genre de phrases que l'on voudrait avoir inventée. Je le cite : « MONTANGON, occupe-toi de tes oignons ! »

Alors aujourd'hui on ne peut pas dire BALDÈS occupe toi de tes oignons, d'abord ça ne rime pas et ensuite il est légitime et logique que le maire de Blaye, Pdt de la communauté de communes se soucie de l'avenir de son territoire sans en laisser l'initiative à d'autres.

Et on ne peut pas reprocher à la municipalité en place de ne pas se soucier de structurer notre ville pour favoriser son développement. Je pense à la construction du cinéma, à l'action menée en faveur du tourisme, au projet de pôle santé pour ne citer que quelques exemples.

Cependant, il n'était pas utile d'aller tisonner les cendres froides du grand contournement, cela ne peut que créer des inquiétudes inutiles chez certains et de vains espoirs chez d'autres.

Pourquoi je dis cela, certes nous sommes confrontés quotidiennement à un problème de transport en direction de l'agglomération bordelaise et il y a aussi la nécessité de créer de l'emploi en blayais. Mais il ne faut pas se tromper sur les moyens.

La traversée de la Gironde ne peut plus être ce rêve d'enfant d'un franchissement, ce passage poétique d'une rive à l'autre. En bref la possibilité pour les blayais de prendre un pont pour aller dans le Médoc. Un franchissement est forcément un retour du contournement dont l'objectif assigné est de détourner les camions de l'agglomération tout en évitant le développement urbain. Il ne s'agit pas seulement de construire un pont mais bien 100 kilomètres d'autoroute, de franchir plus de 3 kms de fleuve ; à titre de comparaison, le pont d'aquitaine passe au-dessus de 400 mètres de rivière.

Certains estiment que ce projet aurait un coût allant de 4 à 5 milliard d'euros.

Pour mémoire et par souci de réalisme, je voudrais que vous ayez en tête les chiffres suivants: la mise à deux fois trois voies de la rocade entre Talence et Mérignac est chiffrée à 175 millions d'Euros. Il a finalement été décidé de n'en financer que 137 millions, la partie entre l'échangeur 10 et 12 étant remise à plus tard. L'Etat finance 103 et la CUB 34. Un premier déblocage de fonds de l'Etat va permettre de démarrer les travaux. Au rythme retenu il faudrait entre 12 et 15 ans pour terminer les travaux sur la rocade.

A ce propos je dénonce l'absence scandaleuse de financement de cette rocade par les Conseils Général et Régional qui pourtant bénéficient de la taxe sur les produits pétroliers et de la fiscalité sur les cartes grises. La première chose que nous aurions à faire en tant que blayais, girondins et aquitains est de demander à ces collectivités de mettre la main au portefeuille pour nous sortir de nos bouchons quotidiens.

Ensuite j'ai un doute sur la relation actuelle entre voie de transport et développement économique. Ce n'est pas forcément la clef du succès.

Je vous cite quelques exemples: Regardez ce qui se passe à la sortie de l'autoroute à Etauliers, toutes les conditions sont réunies et pourtant ce n'est pas le boom économique. A contrario le fait que l'Usine Perolo se trouve dans une étroite rue de Blaye ne l'empêche pas de vendre à l'étranger jusqu'en Chine. Aurentz s'est installé à Blaye et en est reparti sans qu'il ne fut jamais question d'infrastructure de circulation, pensons également à l'usine Ford, pourtant bien située près des voies de communication qui finit par quitter le site. Enfin

je vais vous lire un extrait de Sud Ouest pris ce mois dans le journal: le PDG de Delplast, société située à Pugnac, interviewé, déclare: *les rapports avec les différentes administrations sont au beau fixe. Même du côté social, tout ira bien. Les dix employés de son entreprise habitent pour la plupart dans le secteur et seraient « moins stressés qu'en ville ». « C'est un gros avantage d'être en milieu rural, précise Brice Vandal. Sur un plan économique, les coûts et les charges ne sont pas les mêmes. Et les élus du coin sont à l'écoute de nos demandes ».*

Je ne crois pas à une automaticité entre grand contournement et développement du Blayais. Notre réussite passe par une structuration et un attrait du territoire comme vous vous efforcez d'y contribuer depuis bientôt 4 ans à la Mairie et à la CCB.

La déclaration de Denis BALDÈS a le mérite de pointer en tout cas notre problème d'accès sur Bordeaux. Vouloir trancher cette question par un référendum me paraît inapproprié car la loi ne permet que des « référendums décisionnels locaux » et comme leur nom l'indique ils ne peuvent porter que sur des questions d'intérêt uniquement local.

Et d'ailleurs, dans l'hypothèse où un référendum se ferait et quelle qu'en soit l'issue, cela ne serait pas nécessairement un moyen d'emporter la décision de l'Etat pour réaliser ce projet. D'ailleurs quand un sondage recueille un avis favorable des blayais pour la création d'une ligne ferroviaire pour aller jusqu'à Bordeaux, ce n'est pas pour autant que les travaux démarrent !

Par contre nous pourrions avoir une large consultation pour résoudre nos problèmes sans perdre de temps et d'énergie à l'impossible construction d'un franchissement.

Alors il faudrait par exemple poser les questions suivantes aux blayais :

Etes-vous pour ou contre fluidifier la circulation sur la RD 137 en faisant cesser la construction de ronds points ?

Etes-vous pour ou contre fluidifier la circulation sur la RD 137 en créant des voies de dégagement pour les véhicules lents ?

Etes-vous pour la construction d'une voie qui permettrait un accès plus direct à l'A10 ?

Etes-vous pour ou contre un doublement des rotations du bac, avec une division par deux des tarifs ?

Etes-vous pour ou contre la création la mise en place d'un TER pour accéder à Bordeaux ?

Etes-vous pour ou contre l'agrandissement des parkings situés à proximité des stations de tramway, saturés dès les premières heures du matin ?

Seriez-vous favorables à la création d'une voie réservée sur l'autoroute et sur le pont d'aquitaine le matin pour le covoiturage et les artisans blayais qui vont travailler sur l'agglomération ?

Enfin seriez-vous favorables à ce que les collectivités locales s'unissent à l'Etat et parviennent très vite à boucler le triplement de la rocade ?

C'est plutôt avec des réponses à ces questions, et à d'autres qu'il faudra inventer, que nous pourrions trouver des solutions rapides et efficaces pour améliorer notre situation.

Je vous remercie de votre attention tardive.

V.LIMINIANA : c'est surréaliste ce débat ! Actuellement il n'y a pas de financement.

M. le Maire : je te remercie de ton point de vue que je partage sous certains aspects. Je pense qu'il sera nécessaire d'avoir une phase de débat. Il ne faut pas subir le sectarisme du « non » ou du « oui ». Nous aurons à trouver les moyens de consulter les habitants sur ce sujet. Chacun doit avoir la possibilité de s'exprimer sans

crainte, en toute liberté. Ce franchissement de l'Estuaire se reposera un jour ou l'autre. Je pense que nous devons nous y préparer afin de ne pas louper une seconde fois le train s'il repasse. Pour cela, le mieux serait de connaître le positionnement des habitants, commune par commune. Nous y reviendrons d'ici quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 1 h du matin

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.